

**ALLERGIES POLLENS :
demande d'une étude épidémiologique au Ministère de la Santé**

*A la veille du colloque international Ambrosia à Lyon les 29 et 30 mars 2012,
Le Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie
demande au Ministère de la Santé une étude épidémiologique sur l'impact de l'ambroisie.*

L'évaluation technique des moyens mis en œuvre pour lutter contre l'ambroisie ne suffit pas à mesurer l'impact de cette plante sur les populations. A ce jour, aucune étude de fond n'a été effectuée sur le sujet bien que la lutte contre l'ambroisie soit inscrite dans le Plan National Sécurité Environnement 2 (Action 10 du PNSE 2). Des données éparses ont été recueillies ici et là mais elles ne suffisent pas à l'appréciation des conséquences subies par les personnes vivant dans les zones envahies. Les allergies provoquées par les pollens d'ambroisie peuvent être d'une rare violence. Les médecins ayant à faire à ce genre de sensibilité décrivent de grandes souffrances chez leurs patients et déclarent leur impuissance à les soulager car il n'existe aucun traitement véritablement efficace.

Réaliser une étude épidémiologique de l'impact de l'ambroisie permettrait de mieux comprendre le fonctionnement des allergies aux pollens d'ambroisie et de mettre en place des thérapies efficaces. Le premier souci du Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie est en effet de venir en aide aux personnes qui subissent les effets de l'ambroisie au quotidien. Le développement considérable de l'ambroisie dans certaines régions est inquiétant. En Rhône – Alpes, cette croissance a triplé la présence de pollen dans l'air en 25 ans. Se baser uniquement sur des mesures techniques, c'est prendre le risque de se satisfaire d'études et de prospectives intellectuelles sans lien avec la réalité vécue sur le terrain.

Aujourd'hui l'ambroisie est une menace sanitaire et agricole : entre 2008 et 2009 la population allergique a augmenté de 20 %. Dans les régions fortement infestées ce sont 6 à 12 % des riverains qui sont allergiques aux pollens d'ambroisie. Il est fondamental que l'Etat se mobilise pour coordonner la lutte et protéger la population de cette plante invasive et toxique. L'étude épidémiologique est une première étape vers une action coordonnée et efficace sur le terrain.

Jacques Remiller
Député-maire de Vienne (Isère)

Contact presse

01 40 63 76 40
jremiller@assemblee-nationale.fr

Le Comité parlementaire de suivi du risque ambroisie a été créé en Avril 2011 par trois députés de départements touchés par l'ambroisie. Jacques Remiller (Député – maire de Vienne), Alain Moyne – Bressand (Député de l'Isère) et Jean – Marc Roubaud (Député – maire de Villeneuve – lez – Avignon) ont depuis été rejoints par 33 députés supplémentaires. Ils représentent vingt départements de France métropolitaine, touchés par le phénomène.

Pour en savoir plus : [Retrouvez-nous ici](#)

Contact presse

01 40 63 76 40
jremiller@assemblee-nationale.fr